



## Critères

### **Fonds régional solidarité pour les très petites entreprises des centres-villes impactées par le mouvement des « gilets jaunes »**

#### **Entreprises éligibles**

- Les entreprises du commerce de détail et les entreprises artisanales indépendantes y compris l'hôtellerie et la restauration ;
- Implantation dans les centres-villes des communes dont la liste est présentée en annexe ;
- Siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Entre 1 et 10 salariés, avec un plafond de chiffre d'affaires de 1 million d'Euros ;
- Baisse d'au moins de 30% de chiffre d'affaire pour les mois de novembre et décembre 2018, en comparaison de la moyenne du chiffre d'affaire de novembre et décembre des deux derniers exercices, certifiée par un expert-comptable ou un centre de gestion ;
- Au moins deux bilans arrêtés pour une année complète ;
- A jour des cotisations fiscales, parafiscales et sociales au 31/12/2018 ou attestant d'une demande d'échelonnement fiscal et/ou social ;
- Faire une demande d'aide avant le 30/04/2019.

#### **Seront exclues :**

- les concessionnaires et succursalistes ;
- les entreprises ayant subi des dégâts matériels.

#### **Montant de l'aide**

Le montant de l'aide versée sous forme de subvention couvrira une partie de la perte du chiffre d'affaire. Le montant de cette aide sera de 1 000€ minimum pour les entreprises retenues et avec un plafond de 6500 €. Son intensité sera variable en fonction du pourcentage de perte de chiffre d'affaire :

- 20 % pour une perte de chiffre d'affaire entre 30 et 50%
- 30% pour une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50%

## Modalités

- Un comité d'attribution régional sera mis en place. Il comprendra la Région, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat. Le premier comité régional d'attribution sera organisé le 30/01/2019 à 10h30 au regard de l'urgence de la situation.

## Coordonnées

---

Département	Si votre activité est une activité artisanale	Si votre activité est une activité commerciale
Alpes de Haute Provence	Noëlle DUPAS-CASELLI 04.92.30.90.95 <a href="mailto:assistance04@cmar-paca.fr">assistance04@cmar-paca.fr</a>	04 92 72 72 94 <a href="mailto:s.garbies@digne.cci.fr">s.garbies@digne.cci.fr</a>
Hautes – Alpes	Nicole BOISSERANC 04.92.52.80.13 <a href="mailto:assistance05@cmar-paca.fr">assistance05@cmar-paca.fr</a>	04 92 56 56 73 <a href="mailto:c.claveau@hautes-alpes.cci.fr">c.claveau@hautes-alpes.cci.fr</a>
Alpes Maritimes	Alexandra MASSENA 04.93.14.24.63 <a href="mailto:assistance06@cmar-paca.fr">assistance06@cmar-paca.fr</a>	04 93 13 75 73 <a href="mailto:Marjorie.GRANIER@cote-azur.cci.fr">Marjorie.GRANIER@cote-azur.cci.fr</a>
Bouches du Rhône	Sandrine DEGIEUX 04 91 32 34 73 <a href="mailto:Assistance13@cmar-paca.fr">Assistance13@cmar-paca.fr</a>	Pour Marseille Provence 0 810 113 113 <a href="mailto:giletsjaunes@ccimp.com">giletsjaunes@ccimp.com</a>  Pour le pays d'Arles 04 90 99 08 08 <a href="mailto:formalite@arles.cci.fr">formalite@arles.cci.fr</a>
Var	Noëlle BOUCHER 04 94 61 99 29 <a href="mailto:assistance83@cmar-paca.fr">assistance83@cmar-paca.fr</a>	04 94 22 81 38 <a href="mailto:espace.entreprendre@var.cci.fr">espace.entreprendre@var.cci.fr</a>
Vaucluse	Thomas DEPIERRE 04.90.80.65.42 <a href="mailto:assistance84@cmar-paca.fr">assistance84@cmar-paca.fr</a>	04 90 14 10 32 <a href="mailto:celluleappui@vaucluse.cci.fr">celluleappui@vaucluse.cci.fr</a>

---